

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024



ID : 018-211800370-20240228-DE2024_0024-BF



Note de présentation

Compte Administratif 2023

Commune et Assainissement



Mairie de Brinon-sur-Sauldre – 6, Route de Chaon
– 18410 BRINON-SUR-SAUDRE
Tel. 02-48-81-52-70 - Courriel :
accueil.mairie@ville-brinon.fr



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune.
- Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses=recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.



A- BUDGET PRINCIPAL



I) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, concessions cimetièrre, centre de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et les partenaires.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

a) Les principales dépenses et recettes réelles de la section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Réalisés en 2023	Libellé	Réalisés en 2023
Charges à caractère général	352 730.81 €	Atténuations de charges	11 252.38 €
Charges de personnel	517 552.56 €	Produits des services, du domaine et vente diverses	126 929.70 €
Atténuations de produits	151 987.00 €	Impôts et taxes	19 717.00 €
Autres charges de gestion courante	138 149.22 €	Fiscalité locale	860 093.17 €
Charges financières	4 759.86 €	Dotations et participations	348 563.23 €
Dotations aux provisions	10 000.00 €	Autres produits de gestion courante	48 679.49 €
		Produits spécifiques	4 555.00 €
		Reprises sur provisions	2.00 €

**b) Les subventions**

Les subventions aux associations s'élèvent à 11 584.00 €. Elles se répartissent comme suit :

Associations	Montant
Amicale des pompiers Sologne 18	1 000.00 €
AS Collège	320.00 €
Club Cycliste de Brinon	500.00 €
Comité d'entraide	2 000.00 €
Coopérative scolaire	500.00 €
Ecole de musique	2 000.00 €
Gym Tonic	250.00 €
Harmonie Sauldre et Sologne	450.00 €
Brinon Badminton Club	1 000.00 €
Des Choux et des Roses	400.00 €
GRAHS	100.00 €
Harmonie Chorale	1 500.00 €
As Collège Championnat équestre	264.00 €
Comice Agricole Argent	500.00 €
Comité des Fêtes	800.00 €

c) Participations aux organismes de regroupement

Le montant des participations aux organismes de regroupement s'élève à 37 959.28 €. Ces participations se répartissent comme suit :

Organisme	Montant
Syndicat Départemental d'Energie du Cher	8 706.50 €
SIVOS Brinon-Clémont (Ecoles)	13 018.59 €
Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron	1 644.00 €
Syndicat Mixte Sancerre Sologne	5 033.17 €
Mairie de Clémont (Garderie périscolaire)	9 545.52 €
Mairie d'Aubigny-sur-Nère (RASED – enfants en difficulté)	11.50 €

d) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 sont maintenus :

- Taxe d'habitation (TH)	24.67 %
- Taxe foncière bâtie (TFB)	35.69 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB)	24.67 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)	25.47 %

Le produit de la fiscalité locale pour 2023 s'élève à 860 093.17 € soit + 6.42%. Cette augmentation est due à la revalorisation des bases de 7.10% par l'État.



e) Les Dotations de l'État

Les Dotations de l'État pour 2023 s'élèvent à 342 152.89 € soit + 4.10 % par rapport à 2022.

II) La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement), les emprunts et l'autofinancement dégagé par la Commune.

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Réalisé en 2023	Libellé	Réalisé en 2023
Emprunts	52 913.54 €	Dotations, FCTVA	145 686.61 €
Dépôts et cautionnement	290.00 €	Subventions d'investissement	246 764.54 €
Subventions autres groupement	2 813.90 €	Emprunts	38 150.00 €
Immobilisations corporelles	253 270.98 €	Autofinancement	298 266.08 €
Immobilisations en cours	58 057.08 €		

Les principales opérations réalisées en investissement :

- Fin des travaux de revitalisation du Centre bourg
- Rénovation énergétique Ecole primaire et restaurant scolaire
- Banque d'accueil et bureau – Mairie
- Mobilier Ecole primaire
- Remplacement serveur informatique – Mairie
- Epareuse Norematt et aspirateur à feuilles
- Eclairage public « Les Landes de Sologne »
- Travaux suite à des actes de vandalisme
- Achat d'un jeu pour enfant au Jardin Anglais



III) Les Amortissements

La collectivité doit amortir les subventions d'équipement, ce qui correspond aux dépenses d'investissement pour les travaux d'éclairage public commandés auprès du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher. Les dotations d'amortissement constituent des dépenses obligatoires pour la commune, ce sont des opérations dites d'ordre budgétaire qui contribuent à l'équilibre du budget, mais n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures.

Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement, elles sont retracées en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement et sont équilibrées.

Les amortissements pour l'année 2023 représentent un montant de 19 513.70 €

IV) La gestion de la dette

L'encours de dette au 31 décembre se répartit de la manière suivante :

Emprunt	Montant total	Durée	Reste dû au 31/12/2023
Investissement 2020	140 000.00 €	6 ans	70 388.32 €
Revitalisation du centre bourg	600 000.00 €	25 ans	556 183.17 €
Epareuse Noremat	38 150.00 €	5 ans	30 520.00 €
TOTAL			657 091.49 €

L'endettement de la commune au 31 décembre 2023 est de 657 091.49 €. L'annuité de l'exercice est de 52 913.54 €.

La capacité de désendettement (encours de la dette/ épargne brute) est de 2.69 années. Ce ratio est plus que correct dans la mesure où le seuil de vigilance se situe à 10 ans.

L'encours de la dette/habitant est de : 665.74 €/hab. (Population Totale INSEE 2023 : 987 hab.).

V) Les résultats de l'exercice 2023 :

a) La section de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 222 013.88 €.

Recettes 2023	1 435 217.78 €
Dépenses 2023	1 213 203.85 €
Résultat 2023	222 013.93 €

**b) La section d'investissement**

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 85 854.24 €.

Recettes 2023	468 625.55 €
Dépenses 2023	382 771.31 €
Résultat 2023	85 854.24 €

VI) Le Résultat global

Le résultat global intègre les deux éléments suivants :

- Les restes à réaliser (RAR) 2023 reportés sur 2024. Il s'agit des crédits engagés en investissement.
- Les résultats de l'exercice antérieur (2022) de chaque section.

Les tableaux ci-après récapitulent les données et déterminent le résultat global de clôture.

a) La section d'investissement

Résultat de l'exercice 2022	- 228 797.75 €
Résultat de l'exercice 2023	85 854.24 €
Résultat cumulé	- 142 943.51 €
RAR en dépenses	53 493.22 €
RAR en recettes	18 392.54 €
Solde des RAR	- 35 100.68 €
Résultat global de clôture	- 178 044.19 €

b) La section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022	478 166.39 €
Résultat de l'exercice 2023	222 013.93 €
Résultat global de clôture	700 180.32 €

VII) Evolution des soldes de l'Épargne

	CA 2022	CA 2023
Recettes Réelles de fonctionnement	1 316 168.10 €	1 419 791.97 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	1 110 645.79 €	1 175 179.45 €
Épargne brute	205 522.31 €	244 612.52 €
Remboursement capital dette	45 026.84 €	52 913.54 €
Épargne nette	160 495.47 €	191 698.98 €



VIII) Ressources humaines

- Les charges de personnel : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, l'action sociale et la médecine du travail.
- En 2023, les charges de personnel représentent 44.04 % des dépenses réelles de fonctionnement, alors qu'en 2022, elles représentaient 45.4% des dépenses de fonctionnement.
- En 2023, les dépenses du personnel s'élèvent à 517 552.56 € contre 508 339.49 € en 2022, soit + 9 213.07 € (+ 1.8%).
- Effectifs au 31/12/2023 :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2023

Emplois permanents	Grade	Catégorie	Poste Ouvert	Poste Pourvu	Poste Vacant	Durée Hebdomadaire
Filière Administrative						
Secrétaire de Mairie	Attaché Territorial	A	1	1	0	35 H
Secrétaire de Mairie	Rédacteur Territorial Principal de 1 ^{ère} Classe	B	1	0	1	35 H
Assistant(e) administratif (ve) et financier (e)	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	35 H
Assistant(e) administratif (ve)	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	35 H
Filière Technique						
Responsable des services techniques	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	35 H
Agent(s) polyvalent(s) bâtiments, voiries et espaces verts	Adjoint Technique	C	4	3	1	35 H
Agent(e) de restauration polyvalente	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	35 H
Agent (e) de services polyvalent (e)	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	C	1	1	0	35 H
Filière Médico-Sociale						
Agent(e) des Ecoles Maternelles	ATSEM Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	35 H
Filière Culturelle						
Agent(e) de bibliothèque polyvalente	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	35 H
Total			13	11	2	

**B- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT****I) La section de fonctionnement**

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Réalisés en 2023	Objet	Réalisés en 2023
Charges à caractère général	1 018.50 €	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	49 705.66 €
Autres charges de gestion	0.67 €	Autres produits de gestion courante	157.76 €
Charges financières	4 227.00 €	Opérations d'ordre de transfert entre section	18 592.83 €
Opération d'ordre de transfert entre section	38 659.70 €		

II) La section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Réalisés en 2023	Objet	Réalisés en 2023
Emprunts	18 775.14 €	Subventions d'investissement	19 915.87 €
Immobilisations incorporelles	4 756.80 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 659.70 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 592.83 €		

L'opération réalisée en investissement pour 2023 est l'étude diagnostic du système d'assainissement qui se poursuivra en 2024.

III) Les amortissements

Ces opérations n'ont pas de conséquences sur la trésorerie. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement et sont équilibrées.

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 38 659.70 €.

IV) Les résultats du budget annexe assainissement 2023**a) La section de fonctionnement**

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 24 550.38 €.

Recettes 2023	68 456.25 €
Dépenses 2023	43 905.87 €
Résultat 2023	24 550.38 €

b) La section d'investissement

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 16 450.80 €.



COMMUNE DE BRINON SUR SAULDRE

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024



ID : 018-211800370-20240228-DE2024_0024-BF

Recettes 2023	58 575.57 €
Dépenses 2023	42 124.77 €
Résultat 2023	16 450.80 €

V) Le résultat global

Comme le budget principal, le résultat global intègre les deux éléments suivants :

- Les restes à réaliser (RAR) 2023 reportés sur 2024. Il s'agit des crédits engagés en investissement.
- Les résultats de l'exercice antérieur (2022) de chaque section.

Les tableaux ci-après récapitulent les données et déterminent le résultat global de clôture.

a) La section d'investissement

Résultat de l'exercice 2022	107 085.70 €
Résultat de l'exercice 2023	16 450.80 €
Résultat cumulé	123 536.50 €
RAR en dépenses	69 403.24 €
RAR en recettes	17 849.67 €
Solde des RAR	- 51 553.57 €
Résultat global de clôture	123 536.50 €

b) La section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022	147 808.93 €
Résultat de l'exercice 2023	24 550.38 €
Résultat global de clôture	172 359.31 €

VI) Gestion de la dette

L'encours de dette au 31 décembre se répartit de la manière suivante :

Emprunt	Montant total	Durée	Reste dû au 31/12/2023
Construction station d'épuration	200 000.00 €	20 ans	135 292.41 €
Construction station d'épuration	200 000.00 €	20 ans	149 115.19 €
TOTAL			284 407.60 €

L'endettement de la commune au 31 décembre 2023 est de 284 407.60 €. L'annuité de l'exercice est de 18 775.14 €.

Fait à Brinon, le 28 Février 2024

Le Maire,

Lionel POINTARD

